



République Française
Département de l'Oise
COMMUNE DE LA NEUVILLE-ROY
7 rue de Paris

Envoyé en préfecture le 14/06/2023

Reçu en préfecture le 14/06/2023

Publié le 15/06/2023

ID : 060-216004515-20230609-2023026-DE



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-026 ▫ Désignation des délégués et des suppléants pour l'élection sénatoriale du 24 septembre 2023

Deuxième tour de scrutin de l'élection des délégués :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 13

À déduire bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 0

Majorité absolue : 7

- M. Thierry MICHEL a obtenu : 7 voix
- M. Fabrice BONNARD a obtenu : 6 voix

Le bureau électoral a proclamé élus les délégués suivants :

- Mme Alexandra STRAZEL
- M. Nicolas VOGT
- M. Thierry MICHEL

Premier tour de scrutin des suppléants :

Le maire présente la liste des candidats pour les suppléants :

- Mme Edith NUYTENS
- M. Thomas LESUEUR
- M. Fabrice BONNARD

Le maire a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à la désignation des suppléants pour l'élection sénatoriale du 24 septembre 2023.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'une son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le bureau électoral a procédé, en présence des membres du conseil municipal, au dépouillement du vote qui a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 13

À déduire bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 0

Majorité absolue : 7

- Mme Edith NUYTENS a obtenu : 3 voix
- M. Thomas LESUEUR a obtenu : 3 voix
- M. Fabrice BONNARD a obtenu : 7 voix

Le bureau électoral a proclamé élus les suppléants suivants :

- M. Fabrice BONNARD
- Mme Edith NUYTENS
- M. Thomas LESUEUR

Les élus délégués et suppléants ont tous déclaré accepter leur mandat.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits,

À La Neuville-Roy, le 12 juin 2023

Le Maire, Thierry MICHEL



République Française
Département de l'Oise
COMMUNE DE LA NEUVILLE-ROY
7 rue de Paris

Envoyé en préfecture le 14/06/2023

Reçu en préfecture le 14/06/2023

Publié le 15/06/2023

ID : 060-216004515-20230609-2023026-DE



2023 - 026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 9 juin 2023

Nombre de membres			L'an deux mil vingt-trois, lundi neuf juin à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry MICHEL, le Maire
En exercice	Présents	Nombres de suffrages exprimés	
15	12	Pour : Contre : 0 Abstentions : 0	Présents : Mrs MICHEL T., LEFEBVRE, P. LESUEUR T., BONNARD F., LE ROY P., VAN VOOREN X., VOGT N., Mmes NUYTENS E., DELAPORTE L., KRAL A., MEYER D., STRAZL A., WALBRECQ J. Représenté : Mandant, M. ARMIEL à mandataire, M. LEFEBVRE
Date de la convocation : 22 mai 2023 - décret n°2023-257 du 9 avril 2023			Absent non excusé : M. NOÉ B. Absents excusés :
Date d'affichage :			Secrétaire de séance :

N° 2023-026 Désignation des délégués et des suppléants pour l'élection sénatoriale du 24 septembre 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code électoral, et notamment ses articles L.283 et suivants,

Vu le décret n°2023-257 du 9 avril 2023,

Vu la circulaire du 11 mai 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs,

Vu l'article 4 du décret N° 2023-257,

Considérant que doivent être désignés trois délégués et trois suppléants parmi les membres du conseil municipal,

Considérant que le quorum est atteint,

Le conseil a choisi pour secrétaire : M. LEFEBVRE Philippe

Le bureau électoral est présidé par : M. Thierry MICHEL. Il comprend : M. LE ROY, Mme NUYTENS, Mme MEYER, M. VOGT

Le maire présente la liste des candidats pour les délégués :

- M. Thierry MICHEL
- Mme Alexandra STRAZEL
- M. Nicolas VOGT
- M. Fabrice BONNARD
- M. Thomas LESUEUR

Premier tour de scrutin de l'élection des délégués :

Le maire a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à la désignation des délégués pour l'élection sénatoriale du 24 septembre 2023.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le bureau électoral a procédé, en présence des membres du conseil municipal, au dépouillement du vote qui a donné résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 13

À déduire bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 0

Majorité absolue : 7

- M. Thierry MICHEL a obtenu : 7 voix
- Mme Alexandra STRAZEL a obtenu : 10 voix
- M. Nicolas VOGT a obtenu : 8 voix
- M. Fabrice BONNARD a obtenu : 7 voix
- M. Thomas LESUEUR a obtenu : 7 voix